



## Commission des Finances et du Budget

### Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2022

#### Ordre du jour :

1. 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
  - 1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
  - 2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
  - 3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
  - 4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
  - 5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
  - 6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
  - 7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
  - 8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
  - 9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
  - 10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
  - 11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- 8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026  
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn  
  
- Échange de vues avec des représentants du STATEC au sujet de la situation conjoncturelle et des prévisions économiques
2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 18 juillet 2022 (après-midi)

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Max Hahn, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC  
M. Ferdy Adam, M. Bastien Larue, du STATEC

M. Pitt Sietzen, du Groupe politique démocratique - DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Martine Hansen

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

\*

- 1. 8080** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :**  
**1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;**  
**2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**  
**3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**  
**4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;**  
**5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;**  
**6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;**  
**7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;**  
**8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;**  
**9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;**  
**10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;**  
**11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0**
- 8081** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026**

Suite aux mots de bienvenue de la part de Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget André Bauler (DP), le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) prend la parole pour expliquer que la présentation du STATEC est traditionnellement divisée en deux parties, à savoir la situation conjoncturelle et les prévisions, auxquelles s'ajoute cette fois-ci une troisième partie, relative aux aspects structurels. Il renvoie par ailleurs à l'exposé des motifs du projet de loi relatif au budget pour

l'année 2023<sup>1</sup>, qui expose en détail les hypothèses retenues et les modalités relatives aux analyses de risque, qui ont été actualisées en amont de la présente réunion.

Un document de support a été envoyé aux membres de la commission parlementaire au préalable de la réunion<sup>2</sup>.

## **a. Situation conjoncturelle**

### International

Un représentant du STATEC explique qu'à l'international, on constate un ralentissement de l'expansion mondiale : les Etats-Unis se trouvent en récession technique (deux trimestres consécutifs de recul du PIB) à l'issue du deuxième trimestre, la situation en Chine reste compliquée en raison des confinements consécutifs liés à la pandémie de COVID-19, alors que le PIB de la zone euro a continué de progresser au deuxième trimestre 2022, de +0,8% sur un trimestre (après +0,7% au premier trimestre). Ce résultat constitue plutôt une bonne surprise, car les résultats des enquêtes de conjoncture témoignaient d'une dégradation de la confiance des entreprises au cours du printemps. Néanmoins, la performance de l'activité a été très contrastée selon les Etats membres. Le ralentissement de l'expansion mondiale se fait sur le fond d'une inflation atteignant des niveaux qui n'avaient plus été enregistrés depuis le début des années 80. La reprise de l'activité après la crise pandémique a engendré une insuffisance de l'offre face à la demande mondiale et par conséquent des difficultés d'approvisionnement, poussant les prix à la hausse. En 2022, ces tendances inflationnistes ont été renforcées par la guerre en Ukraine (en particulier via les prix de l'énergie) et les confinements en Chine.

Ces problèmes d'offre à l'échelle mondiale commencent à s'estomper : les prix des matières premières connaissent un reflux, les prix de pétrole et de gaz, tout en restant très volatiles, sont également en baisse.

### Luxembourg

Au Luxembourg, le PIB a reculé de 0,5 pour cent sur un trimestre au deuxième trimestre 2022 (après une hausse de 0,7 pour cent au premier trimestre). L'industrie et la construction, qui avaient relativement bien performé au premier trimestre, affichent les contributions les plus négatives sur le deuxième trimestre.

Pour ce qui est des indicateurs de confiance<sup>3</sup>, il convient de noter que la baisse de moral des entreprises et des ménages, inquiets de leur situation financière personnelle, se poursuit. La levée des restrictions COVID fait néanmoins redécoller l'activité économique dans certains secteurs tels que l'hôtellerie, le tourisme ou le trafic aérien à l'aéroport de Luxembourg.

L'inflation reste historiquement élevée, même si l'on peut s'attendre à ce que le pic soit bientôt atteint – au moins au Luxembourg, où elle s'affiche à 6,9 pour cent sur un an en juillet et août 2022 (contre 10 pour cent environ dans la zone euro sur la même période). Elle continue à grimper dans de nombreux pays de la zone euro, tels que la Belgique ou les Pays-Bas par exemple, et atteint des sommets dans les pays baltes.

Au Luxembourg, la contribution des biens énergétiques à l'inflation est en baisse depuis l'été. Mais les prix du gaz et du pétrole continuent à alimenter l'inflation dans d'autres secteurs tels que l'alimentation par exemple.

---

<sup>1</sup> Documents parlementaires 8080 et 8081

<sup>2</sup> Voir document figurant en annexe du présent procès-verbal

<sup>3</sup> Données issues des enquêtes de conjoncture du STATEC

Les tendances au niveau des prix des entreprises sont mitigées : ces prix continuent à progresser dans le commerce, connaissent une baisse dans le secteur de la construction et semblent plafonner dans l'industrie.

Alors que le Grand-Duché a relativement bien surmonté la crise sanitaire en termes d'emploi, le marché du travail continue son expansion au premier semestre 2022, mais commence à perdre sa dynamique pour atteindre un taux de croissance de 3,2 pour cent en septembre 2022 (par rapport à septembre 2021). Le taux de chômage commence également à remonter, et cette tendance haussière devrait se poursuivre sur les prochains trimestres.

Malgré une situation économique mitigée et un contexte international extrêmement compliqué, le STATEC confirme la bonne tenue des recettes publiques. Les cotisations sociales et les impôts sur les ménages ont été stimulés par l'indexation d'avril 2022. Les recettes de la taxe d'abonnement ont en revanche marqué le pas aux deuxième et troisième trimestre, avec la baisse des actifs sous gestion des fonds d'investissement. Les droits d'accise ont aussi diminué en raison de la réduction temporaire des droits d'accise autonomes sur l'essence et le gasoil, et de la tendance baissière des ventes de carburants.

## **b. Prévisions**

Un représentant du STATEC explique qu'au vu de la dégradation manifeste de l'environnement économique en été 2022, les données retenues pour l'élaboration du projet de loi 8080 concernant le budget pour l'année 2023 ont été mises à jour. Les nouvelles données fournies par l'institut *Oxford Economics*, qui seront à la base de la Note de conjoncture 2 (publication prévue pour le 5 décembre 2022), tablent sur une légère baisse du PIB de la zone euro en 2023 (-0,1 pour cent, alors que le projet de loi 8080 précité prévoyait une hausse de +1 pour cent). A noter que le Fonds monétaire international prévoit un taux de croissance de +0,5 pour cent pour 2023, alors que l'OCDE mise sur un taux de +0,3 pour cent. L'évolution de l'indice boursier européen EuroStoxx est revue à la baisse de façon significative, de +3,1 pour cent dans le projet de loi 8080, à -2,6 pour cent dans les nouveaux calculs mis à disposition du STATEC. Le taux d'inflation est revu à la hausse pour l'année 2023, de +2,2 pour cent lors de l'élaboration du projet de budget 2023, à +3 pour cent selon les nouvelles prévisions.

Le représentant du STATEC présente ensuite deux scénarios alternatifs qui pourraient impacter les prévisions de l'évolution du PIB de la zone euro et de l'indice boursier européen EuroStoxx pour l'année 2023 :

- le premier scénario (négatif) part de l'hypothèse d'un rationnement du gaz (aujourd'hui peu probable dans sa sévérité), qui pourrait aboutir à une réduction de -1,5 pour cent du PIB de la zone euro ;
- le deuxième scénario (positif) part de l'hypothèse d'un assouplissement de la politique monétaire, avec une reprise des chaînes de production et un ralentissement de l'inflation, ce qui aurait comme conséquence un taux de croissance de +1 pour cent du PIB de la zone euro.

Les prévisions mises à jour pour le Luxembourg prévoient un taux de croissance du PIB de +1 à +2 pour cent pour l'année 2022 (contre +2,5 pour cent dans le budget 2022) et des mêmes valeurs pour l'année 2023 (contre +2 pour cent dans le projet de loi 8080). Les prévisions concernant l'évolution de l'emploi et du taux de chômage restent inchangées. Des nouvelles prévisions concernant l'évolution du taux d'inflation seront présentées le 7 novembre 2022.

Concernant le solde de l'administration publique, il faut s'attendre à une baisse tant pour l'année 2022 que pour l'année 2023. La hausse estimée des recettes fiscales pour l'année en

cours risque en effet d'être entravée par une évolution moins dynamique des impôts sur les ménages et une baisse de la taxe d'abonnement. A cela s'ajoute le coût des mesures décidées dans le cadre du « Energiedesch » en février 2022 et des réunions « Tripartite » du printemps (« Solidaritéitspak ») et de l'automne 2022 (« Solidaritéitspak 2.0 »). Il convient dès lors de revoir à la baisse les prévisions concernant le solde de l'administration publique, ceci d'au moins 1 pour cent pour 2022 et d'au moins 2 pour cent pour 2023.

Le STATEC a établi deux scénarios techniques pour l'évolution de l'inflation en 2023 et 2024<sup>4</sup>. Dans le premier scénario, l'indice d'inflation augmente de 2,5 pour cent et une seule tranche indiciaire serait déclenchée par année. Dans le deuxième scénario, l'indice d'inflation augmente de 8,4 pour cent et trois tranches indiciaires seraient déclenchées en 2024. Les prévisions d'inflation doivent tenir compte de risques qui tendent tant vers le bas (récession dans la zone euro, normalisation des chaînes de valeur, appréciation future de l'euro) que vers le haut (hausse de l'inflation sous-jacente confirmée pour les mois à venir), hausse du cours du brent, pénurie de gaz).

### **c. Aspects structurels**

Le représentant du STATEC donne un aperçu de l'impact des mesures décidées lors du « Energiedesch » et des deux « Solidaritéitspak » sur les recettes et dépenses publiques en 2022 et 2023. L'impact de ces mesures sur les dépenses en 2023 est estimé à 1.236 millions d'euros (subventions à payer aux entreprises distributrices pour limiter les prix de l'énergie, primes aux ménages, aides directes aux entreprises), alors qu'elles devraient générer des recettes d'un ordre de 813 millions d'euros, grâce à la réduction de la TVA et du crédit d'impôt pour les ménages. Le STATEC estime que les mesures de l'« Energiedesch » et des deux « Solidaritéitspak » auront un effet expansif limité en 2022 (+0,25 pour cent du PIB) mais potentiellement fort en 2023 (+1 pour cent du PIB) et se financeront en partie d'elles-mêmes, à hauteur de 500 à 600 millions d'euros. Des incertitudes subsistent néanmoins autour du comportement des ménages (hypothèse que les prestations et crédits soient intégralement dédiés à la consommation) et des entreprises (hypothèse que les subventions et aides soient intégralement consacrées à l'investissement) et de l'évolution des prix de l'énergie, ce qui rend difficile toute prévision sur le coût des subventions à payer aux entreprises distributrices.

### **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. André Bauler (DP) rappelle que les mesures retenues par le Gouvernement dans le cadre du « Energiedesch » et des deux « Solidaritéitspak » sont en première ligne d'ordre anti-inflationniste, ce qui est tout à fait louable, puisqu'un indice d'inflation de 8 pour cent ou plus serait néfaste pour le Grand-Duché. L'intervenant pose la question de savoir en quelle mesure elles pourraient contribuer à une stimulation de la demande. Le représentant du STATEC, tout en admettant ne pas pouvoir donner de réponse précise à cette question à ce stade, rappelle

---

<sup>4</sup> Le premier scénario consiste à maintenir, en 2024, les prix de l'électricité et du gaz de 2023. Néanmoins pour le gaz, le prix à la consommation augmenterait de 16 pour cent au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous le seul effet de la fin de la prise en charge des frais de réseaux par l'Etat. Ce scénario technique pourrait refléter une situation où la flambée actuelle des marchés de l'énergie se révélerait comme transitoire.

Le deuxième scénario technique consiste à appliquer à partir de 2024 les hausses de prix prévues pour l'hiver 2022-2023. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, après la fin du gel de prix décidé, le prix du gaz augmenterait ainsi de 166 pour cent (dont le retour des frais de réseau) et le prix de l'électricité de 46 pour cent. Ce scénario technique pourrait refléter une situation où les hausses observées sur les marchés de l'énergie seraient permanentes.

que les mesures conclues entre le Gouvernement et les partenaires sociaux visent en première ligne à éviter que les estimations concernant l'évolution de l'indice d'inflation ne se réalisent, à savoir que les coûts augmentent de 8 pour cent ou plus sur un an. L'effet anti-inflationniste desdites mesures contribuera à appuyer le marché de l'emploi et à ralentir l'évolution de l'échelle mobile des salaires, de sorte que l'on part actuellement de l'hypothèse d'une tranche indiciaire supplémentaire pour l'année 2023 (à laquelle s'ajoute celle déclenchée en juillet 2022 et appliquée en avril 2023). Il est à ce stade difficile d'évaluer en quelle mesure les primes et aides mises à disposition des ménages et entreprises contribuent à stimuler la demande, étant donné qu'il faut s'attendre à ce que certaines entreprises en profiteront pour renflouer leur trésorerie, tandis que les ménages à faible revenu les utiliseront pour éviter un surendettement.

- M. Gilles Roth (CSV) pose la question de savoir pourquoi les estimations concernant l'évolution de l'indice d'inflation d'EUROSTAT pour le Luxembourg sont plus élevées que celles du STATEC<sup>5</sup>. M. le Directeur du STATEC explique que les estimations d'EUROSTAT reposent sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), alors que le STATEC a recours à l'indice des prix à la consommation national (IPCN), dont la couverture se limite à la seule population résidente, excluant la consommation des non-résidents (touristes et frontaliers), fortement marquée par la consommation de produits énergétiques.

- M. Gilles Roth (CSV) demande de plus amples informations au sujet de l'évolution du solde de l'administration publique. Le représentant du STATEC rappelle que, dans sa Note de conjoncture 1, le STATEC avait prévu une hausse des recettes publiques de +7,5 pour cent pour 2022 et +5,7 pour cent en 2023, et des dépenses publiques de +5,7 pour cent en 2022 et +6,5 pour cent en 2023. Le solde de l'administration publique s'établirait à +1,6 pour cent en 2022 et +1,3 pour cent en 2023. En raison de l'évolution moins dynamique de certaines catégories de taxes et d'impôts et des mesures anti-inflationnistes prises par le Gouvernement, il faut tant réviser les recettes vers le bas et les dépenses vers le haut, de sorte que le solde de l'administration publique sera moins élevé qu'initialement prévu, de l'ordre de -1 pour cent en 2022 et d'au moins -2 pour cent en 2023.

Prenant note de ces explications, M. Gilles Roth (CSV) donne à considérer que le projet de loi 8080 précité fait état d'un solde de l'administration publique inférieur à celui prévu par le STATEC, à savoir -2,2 pour cent pour 2023. M. le Directeur du STATEC explique que ces estimations divergentes résultent du fait que le STATEC n'est informé de la totalité des dépenses publiques qu'au moment du dépôt du projet de budget, à partir duquel les prévisions concernant le solde public sont recalculées. La Note de conjoncture 2, dont la publication est due le 5 décembre 2022, permettra de fournir un aperçu plus précis de l'évolution du solde public.

## **2.                    Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 18 juillet 2022 (après-midi)**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

### Annexe :

Présentation *PowerPoint* du STATEC

Luxembourg, le 24 octobre 2022

---

<sup>5</sup> Dans sa note publiée le 14 juillet 2022, EUROSTAT prévoit un taux d'inflation de 8,5 pour cent pour le Luxembourg en 2022, contre 6,2 pour cent selon les prévisions actualisées du STATEC.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**



# Commission des Finances et du Budget

## Chambre des Députés

---

24.10.2022

**STATEC**



# Agenda

- 1 Situation conjoncturelle récente
- 2 Perspectives pour 2022 et 2023
- 3 Questions structurelles

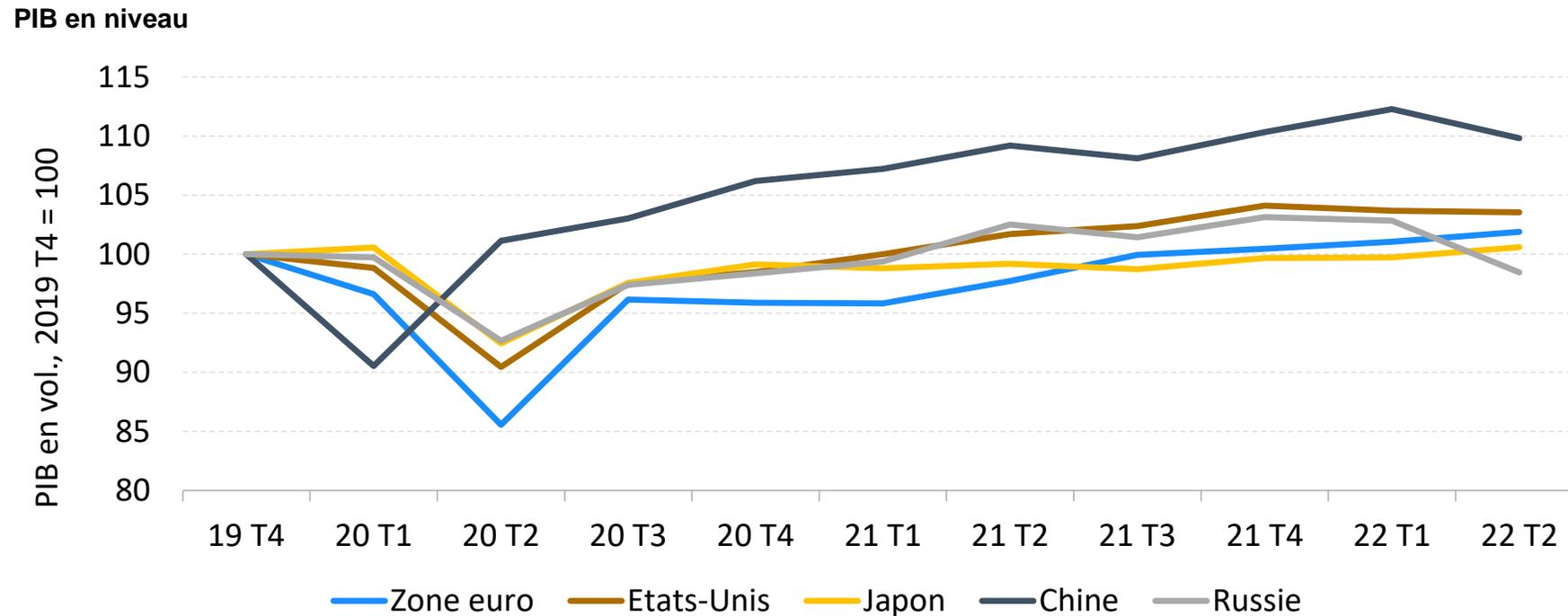
1



**Situation conjoncturelle**

# International

- **Ralentissement de l'expansion mondiale**

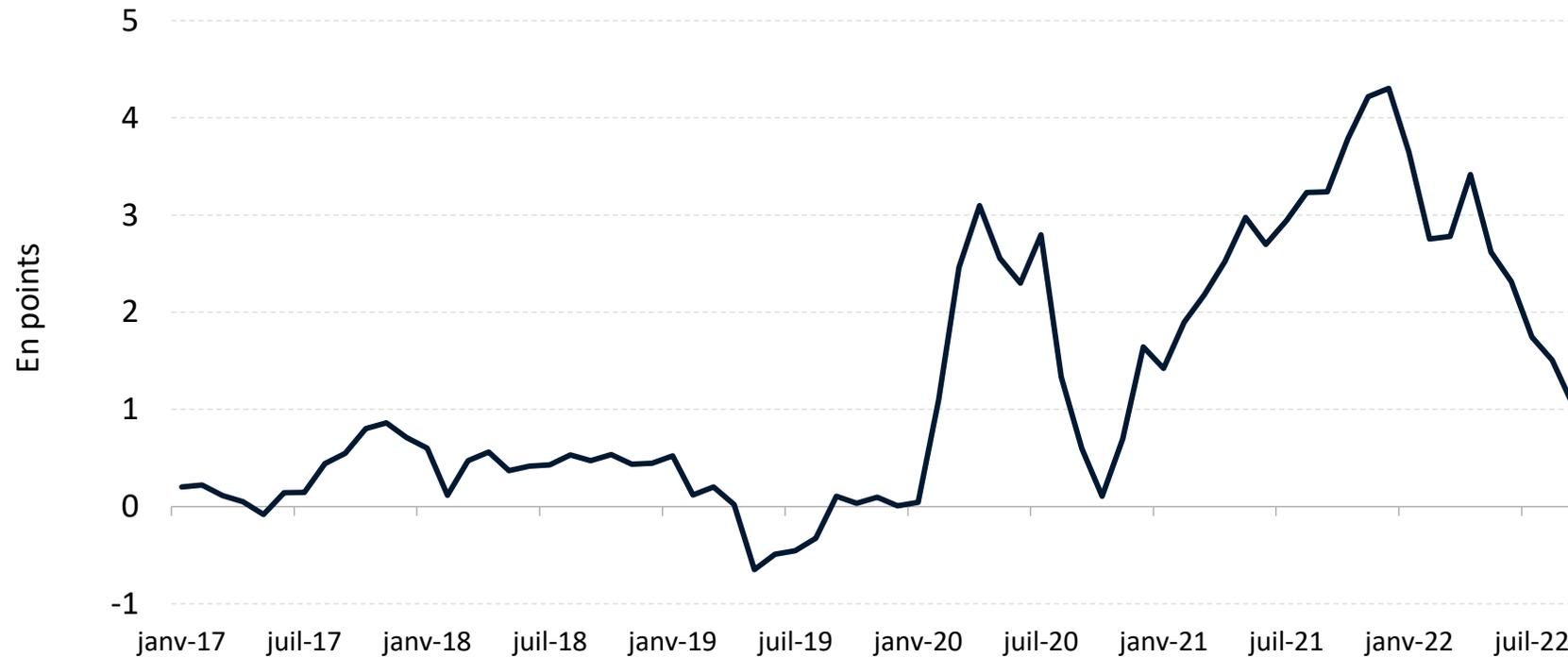


Sources: Eurostat, Banque mondiale

# International

- **Moins de problèmes d'offre à l'échelle mondiale**

Indice de tensions sur l'offre mondiale

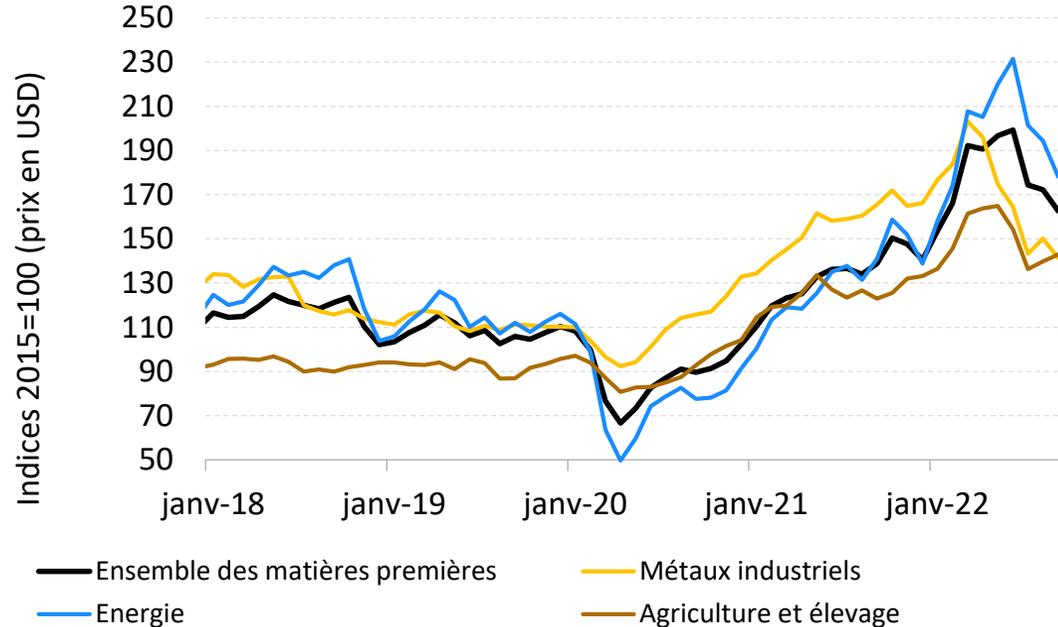


Source: Federal Reserve Bank of New York (Global Supply Chain Pressure Index)

# International

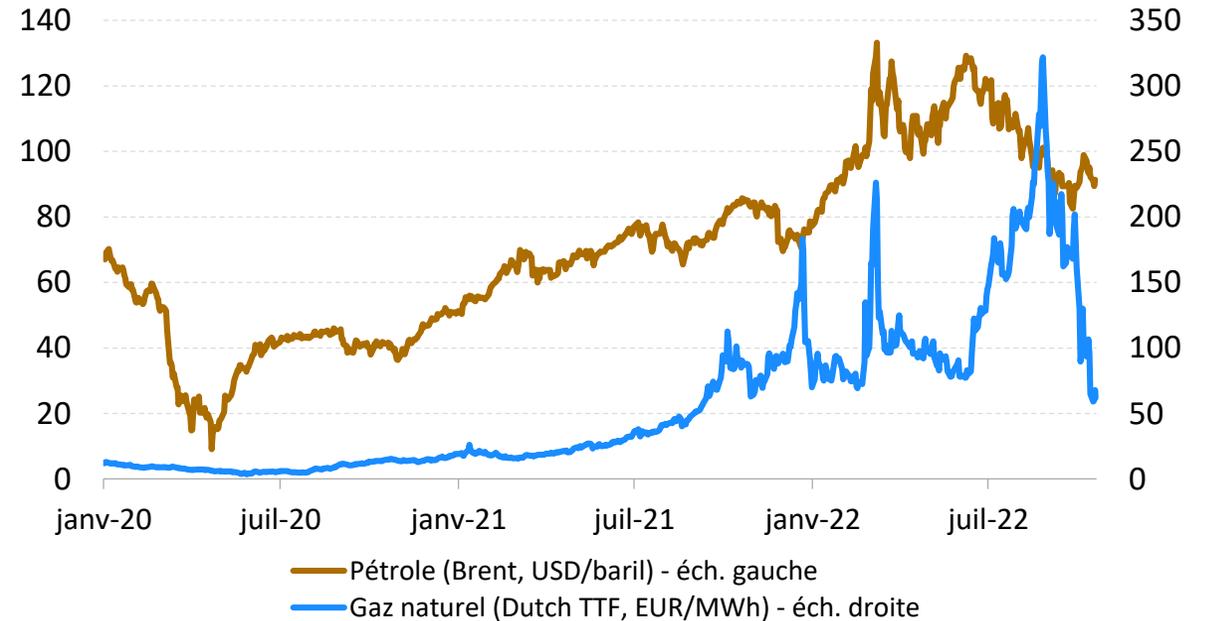
- Reflux récent des prix des matières premières

Prix des matières premières



Source: S&P- GSCI (dernier point: septembre 2022)

Prix du pétrole et du gaz naturel (prix spots)

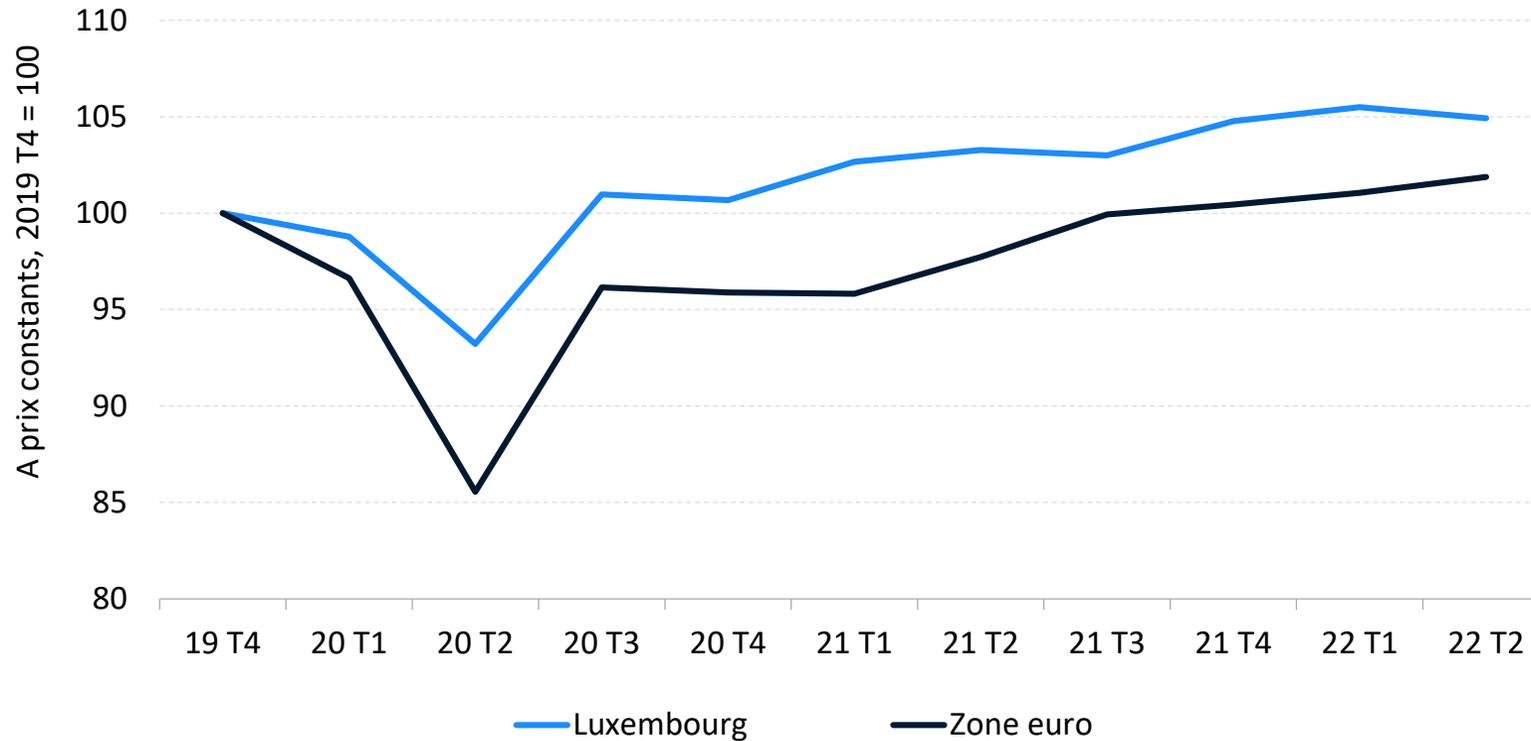


Source: Macrobond (dernier point: 19 octobre 2022)

# Luxembourg – activité économique

- Coup de mou pour l'activité luxembourgeoise au 2<sup>e</sup> trimestre

PIB en vol., Luxembourg vs. zone euro

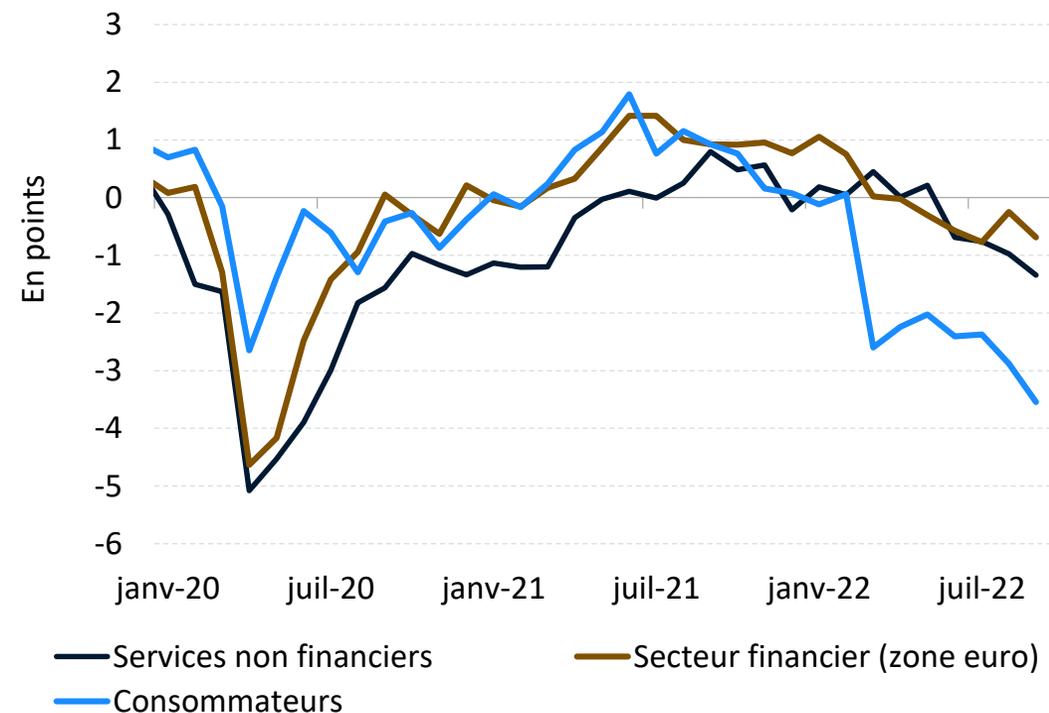
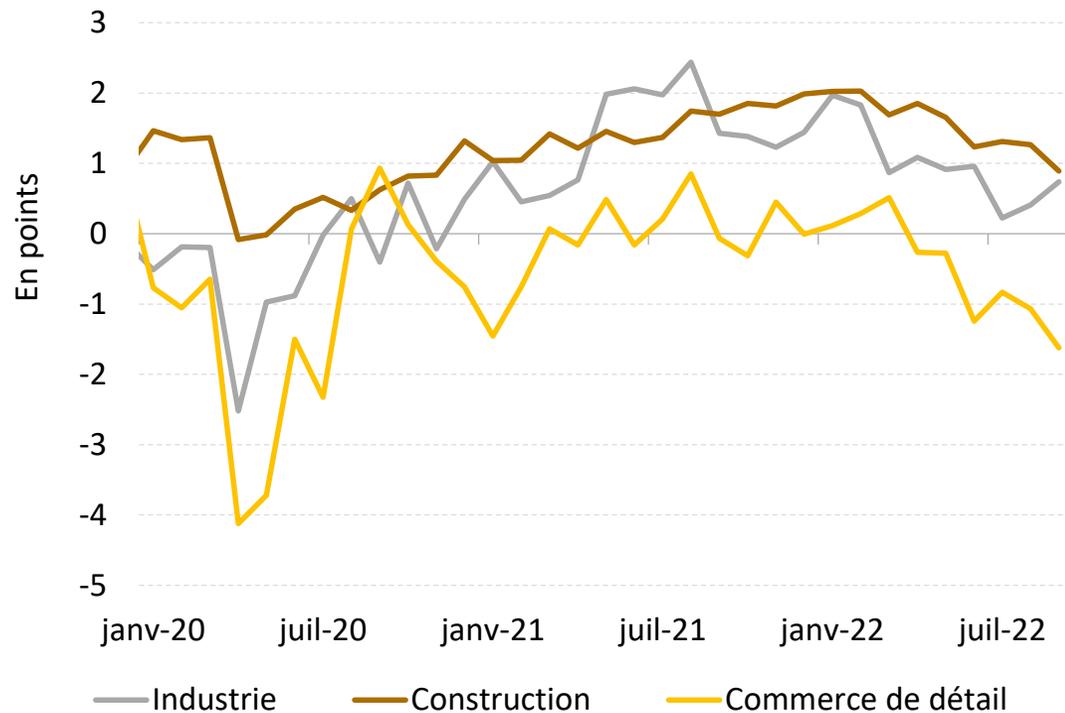


Sources: Eurostat, STATEC

# Luxembourg – activité économique

- La baisse de moral des entreprises et des ménages se poursuit

Indicateurs de confiance au Luxembourg

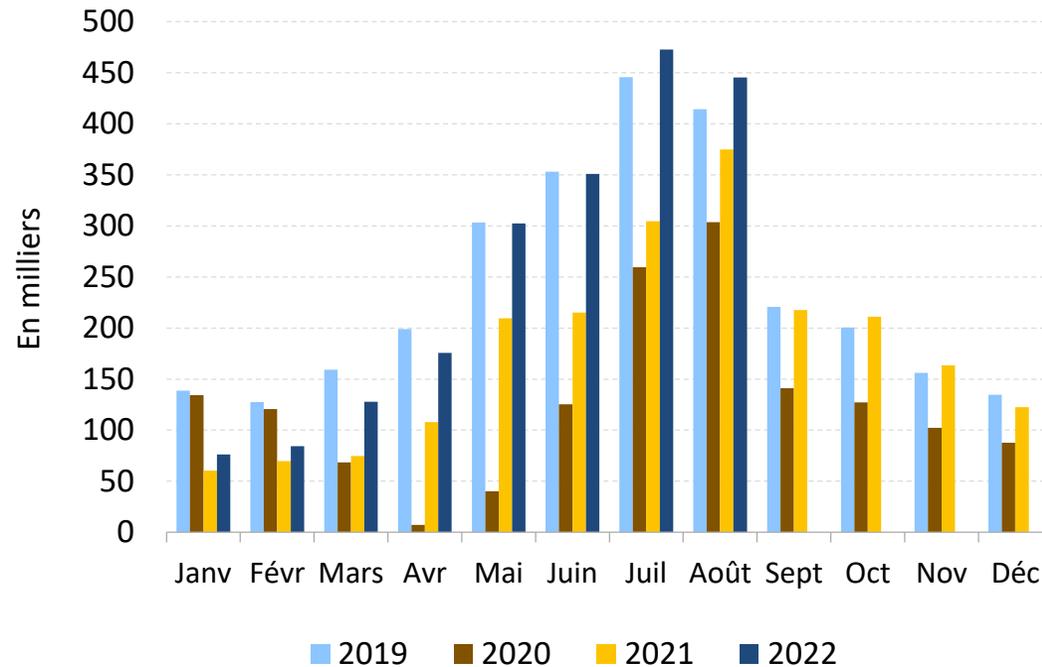


Source: STATEC, enquêtes de conjoncture (données centrées-réduites, désaisonnalisées, dernier point: septembre 2022)

# Luxembourg – activité économique

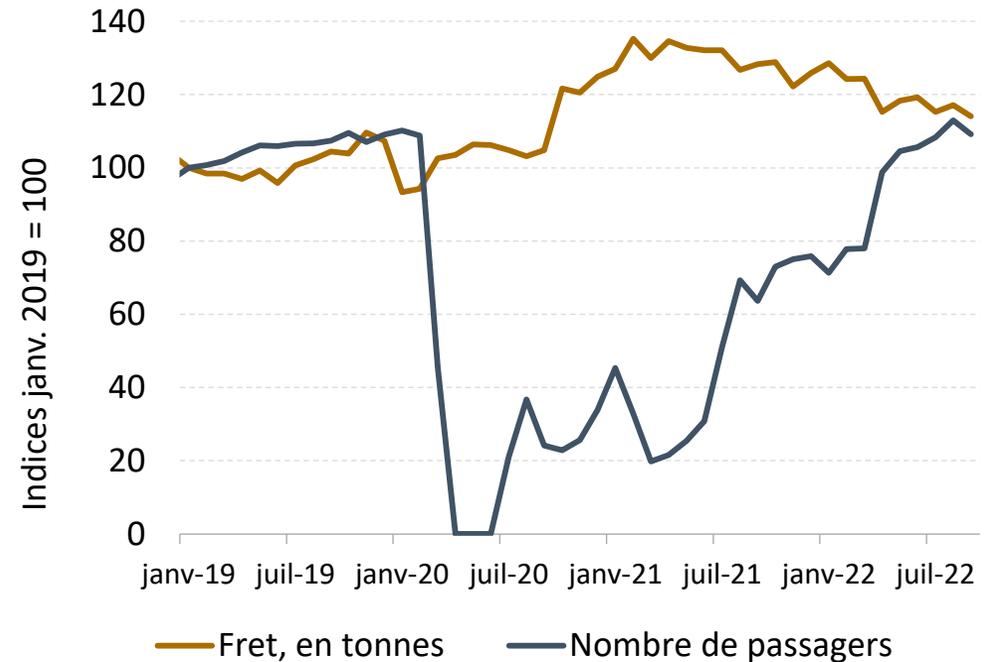
- La levée des restrictions « COVID » fait redécoller certaines activités

Nuitées en hébergements touristiques au Luxembourg



Source: STATEC

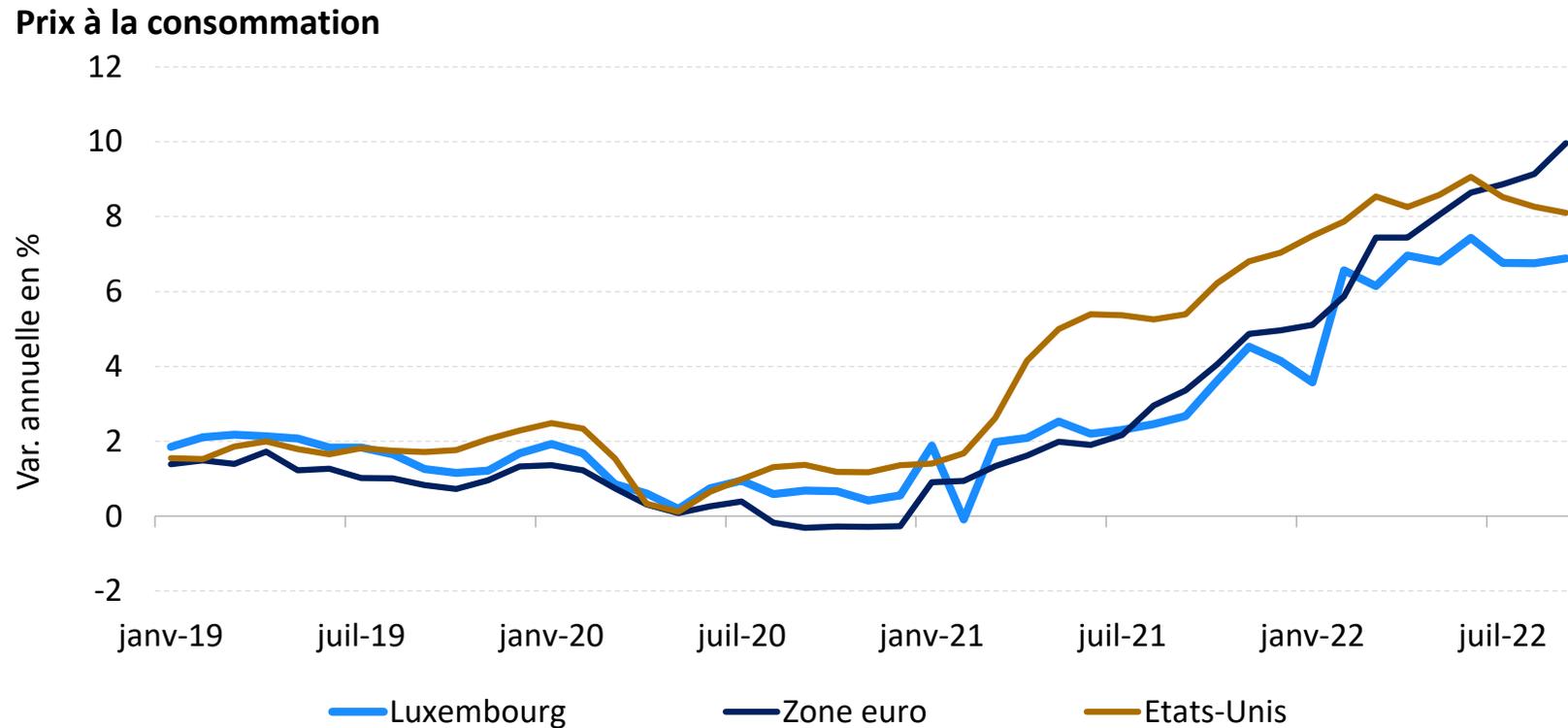
Trafic aérien à l'aéroport de Luxembourg



Sources: ANA, STATEC (données désaisonnalisées, dernier point: septembre 2022)

# Luxembourg - Inflation

- Une inflation historiquement élevée (bientôt au pic?)

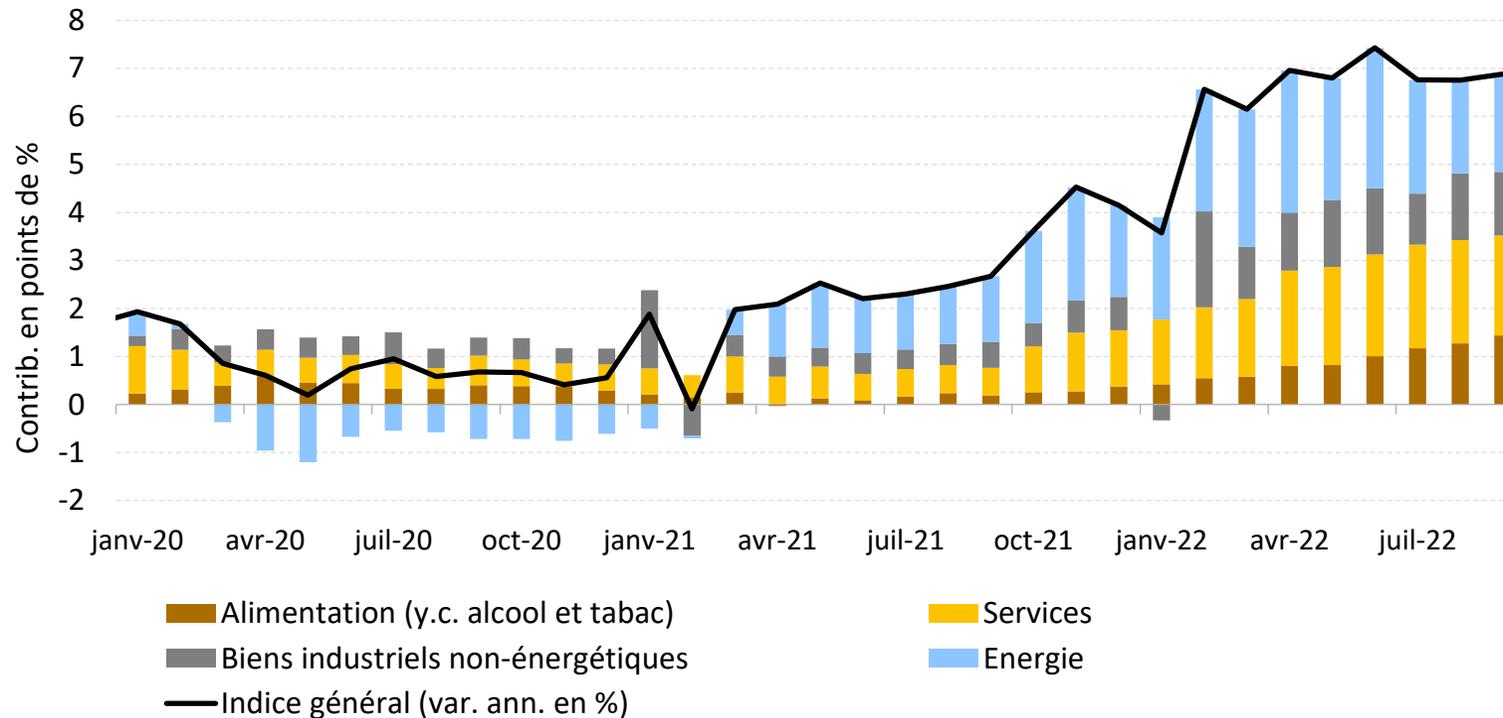


Sources: Eurostat, Macrobond, STATEC (IPCN pour le Luxembourg) - dernier point: septembre 2022

# Luxembourg - Inflation

## L'inflation se diffuse à travers les différents biens et services

Contributions à l'inflation au Luxembourg



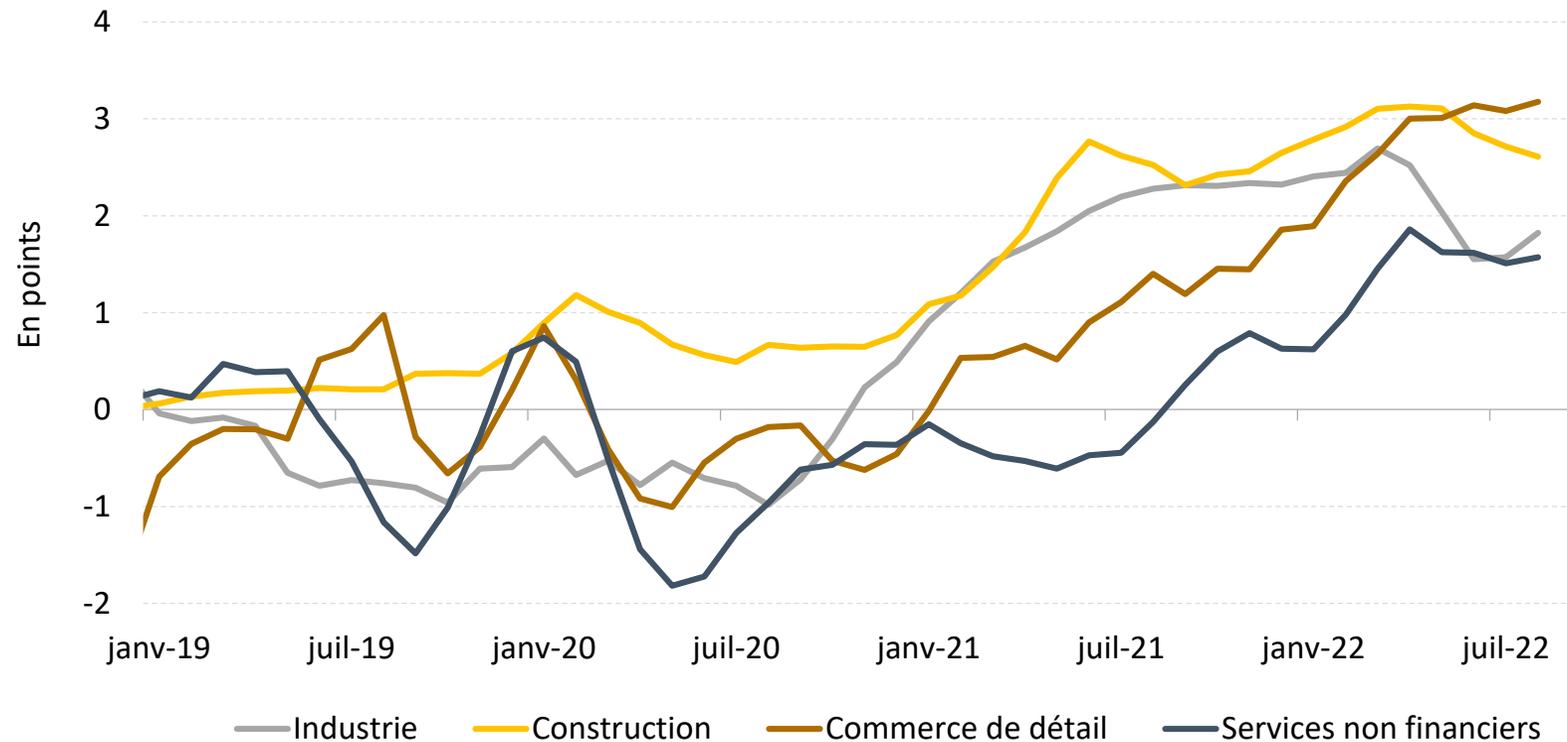
Source: STATEC (dernier point: septembre 2022)

Note: la volatilité de l'inflation au début de 2021 et 2022 s'explique par le décalage des soldes d'hiver en 2021.

# Luxembourg - Prix

## Signaux mitigés sur les prix des entreprises

Perspectives d'évolution des prix de production/vente

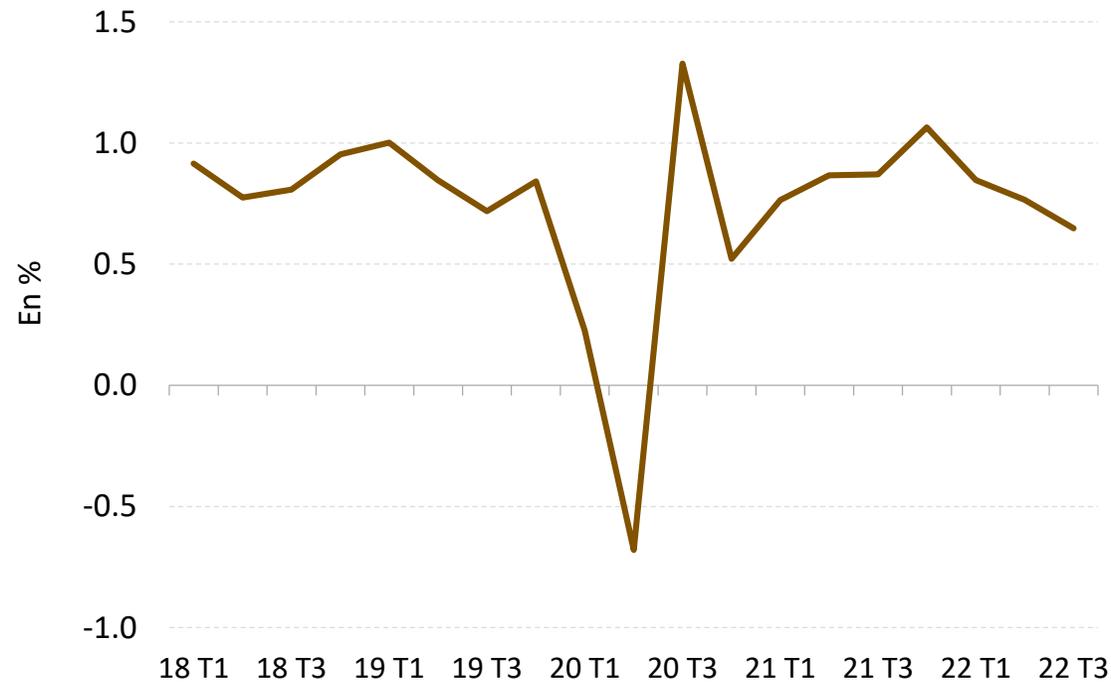


Source: STATEC - enquêtes de conjoncture (données désaisonnalisées, centrées-réduites et lissées sur 3 mois)

# Luxembourg – Marché du travail

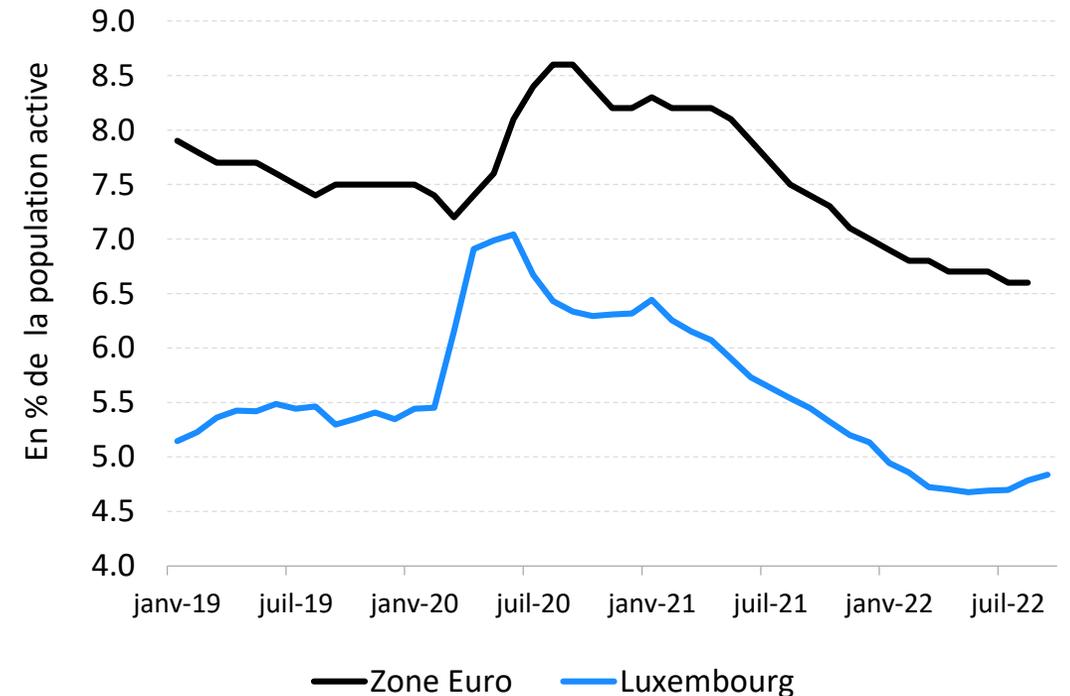
## Un marché du travail moins dynamique

Emploi salarié intérieur, variation trimestrielle



Sources: STATEC, IGSS (données désaisonnalisées)

Taux de chômage



Sources: Eurostat, ADEM, STATEC

# La bonne tenue des recettes publiques confirmée

	2019	2020	2021	Evolution annuelle		Evolution 9 mois	
				2021/2020		2022/2021	
				<i>En Mio EUR</i>	<i>En %</i>	<i>En Mio EUR</i>	<i>En %</i>
Impôts ménages	5 865	6 200	7 164	964	15.6	626	11.9
TVA	3 948	3 843	4 539	695	18.1	339	9.9
Impôts sociétés	3 921	3 004	3 343	339	11.3	-11	-0.4
Droits d'accise	1 603	1 440	1 684	245	17.0	38	3.1
Taxe d'abonnement	1 036	1 050	1 280	230	21.9	41	4.3
Autres	1 647	1 612	1 849	237	14.7	75	5.3
<b>Recettes fiscales totales</b>	<b>18 021</b>	<b>17 149</b>	<b>19 859</b>	<b>2 710</b>	<b>15.8</b>	<b>1 109</b>	<b>7.5</b>
<b>Cotisations sociales</b>	<b>7 723</b>	<b>8 115</b>	<b>8 592</b>	<b>477</b>	<b>5.9</b>	<b>314 *</b>	<b>7.6 *</b>

\* Evolution des données sur le 1<sup>er</sup> semestre (produites selon l'optique SEC2010 des comptes nationaux).

Sources: Administration des Contributions directes (ACD), Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED), Administration des Douanes et Accises (ADA), IGSS

2



# Prévisions

# Environnement extérieur: prévisions Budget 2023 + changements

	1995-2021	2021	Budget 2022	NDC 2-22 2022	Budget 2023	NDC 2-22 2023	Révision cumulée
	<i>Évolution en % (ou spécifié différemment)</i>						
PIB zone euro (vol.)	1.4	5.3	2.7	3.0	1.1	-0.1	-1.0
Indice boursier européen EuroStoxx	4.2	22.8	-8.0	-8.9	3.1	-2.6	-6.7
Prix PIB zone euro	1.6	2.0	3.3	4.3	2.2	3.0	1.8
Prix pétroliers (USD/baril)	55.2	70.7	105.8	103.1	96.6	96.1	-3.2
Taux de change (USD/EUR)	1.20	1.18	1.06	1.04	1.06	0.99	-0.10
Taux d'intérêt court terme EUR	2.1	-0.5	0.0	0.3	1.0	2.3	1.6
Taux d'intérêt long terme EUR	3.6	0.1	1.7	1.9	2.2	2.7	0.7

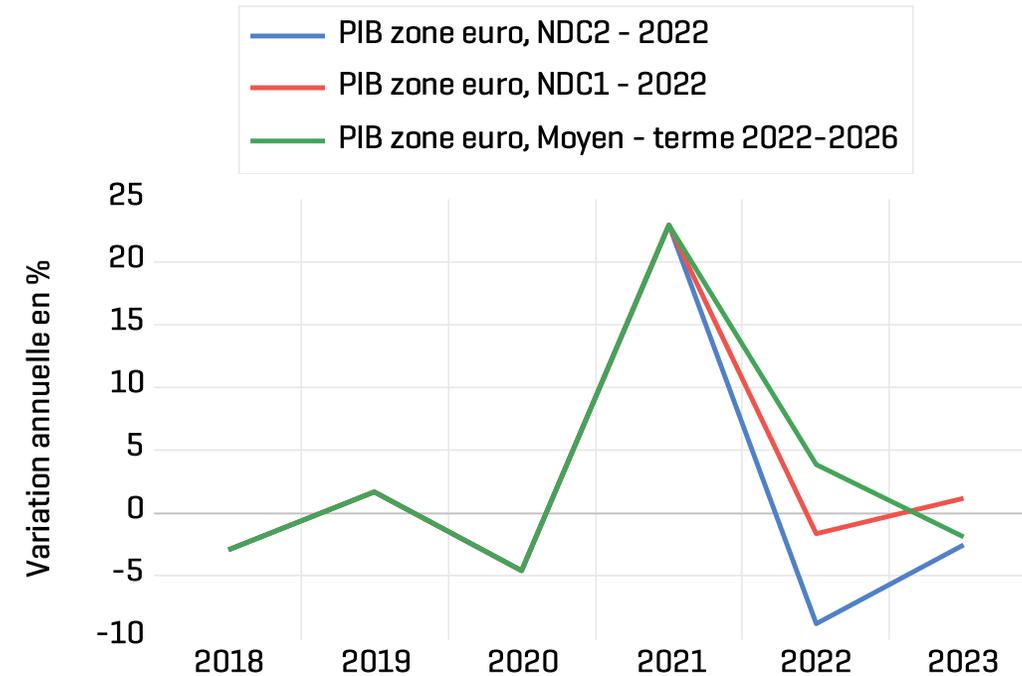
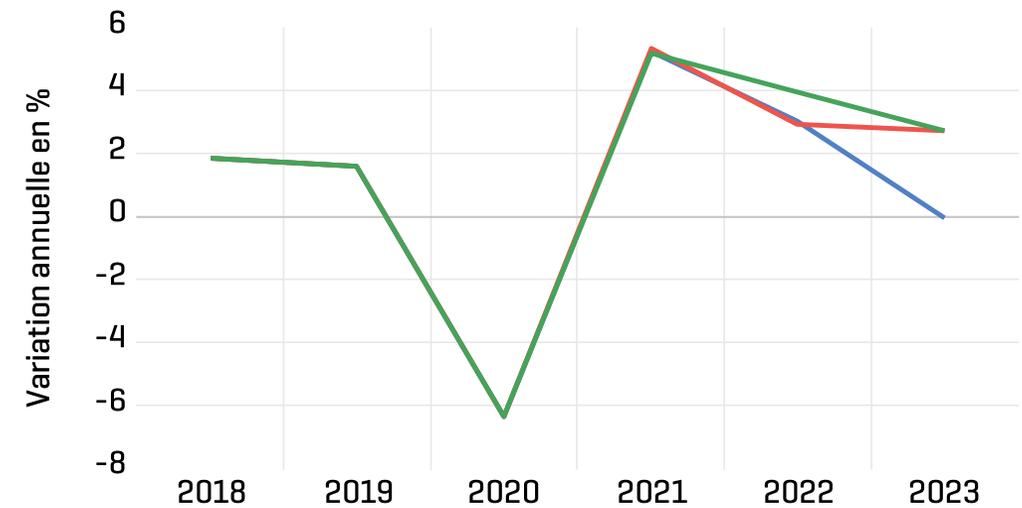
Source: Oxford Economics

# Une récession qui s'annonce

## Mise à jour des prévisions par Oxford Economics:

**Début septembre: 0% au lieu de +1% pour 2023**

- FMI: +0.5%
- OECD: +0.3%
- Comm. UE: 11 novembre
- **Des marchés financiers secoués**



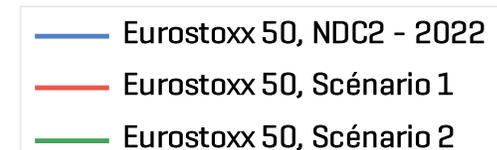
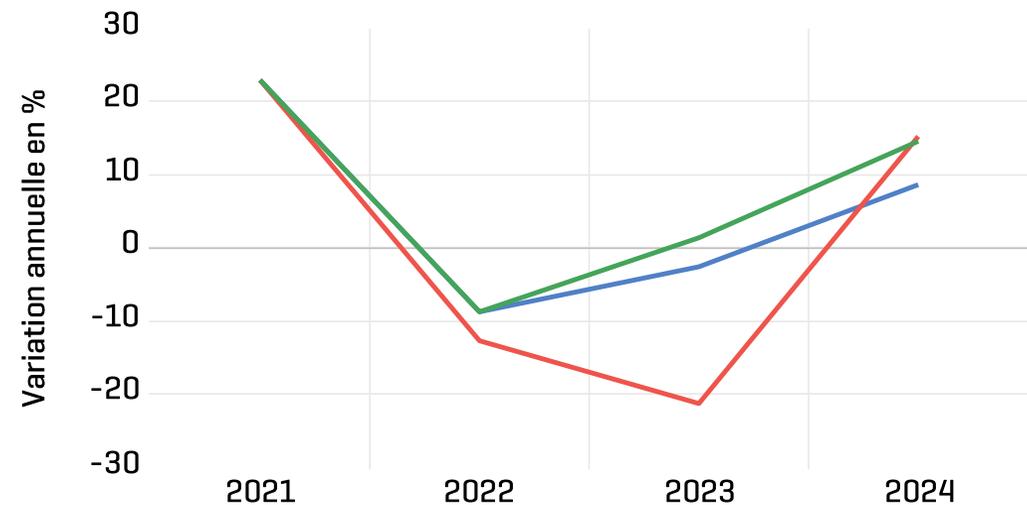
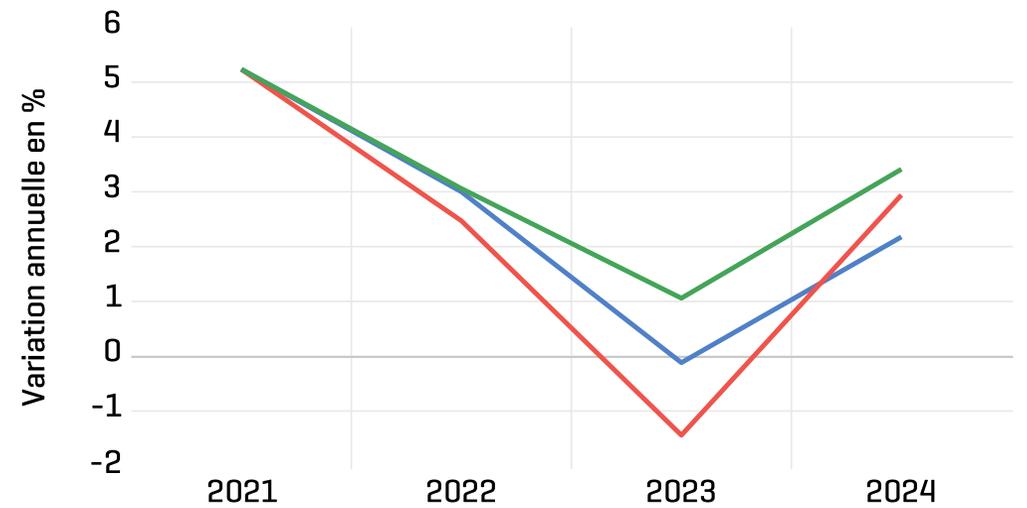
# Deux scénarios alternatifs

- **Rationnement du gaz (scénario 1)**

- Aujourd'hui: peu probable dans sa sévérité
- Le problème pourrait se reporter sur l'hiver 2023/24

- **Assouplissement de la politique monétaire (scénario 2)**

- Les chaînes de production fonctionnent à nouveau
- L'inflation recule plus vite que prévu
- Un cercle vertueux s'installe



# Luxembourg: prévisions Budget 2023 + changements probables

	1995-2021	2021	Budget 2022	NDC 2-22	Budget 2023	NDC 2-22
PIB (en vol.)	3.2	5.1	2.5	1.0-2.0	2.0	1.0-2.0
Emploi total intérieur	3.1	3.0	3.4		2.0	2.0-2.5
Taux de chô. (% de la pop. act.)	4.6	5.7	4.7		4.9	
Indice des prix à la cons. (IPCN)	1.8	2.5	6.2	7 nov. 22	2.8	7 nov. 22
Echelle mobile des salaires	1.8	0.6	3.8		4.4	
Coût salarial moyen	2.9	6.0	6.4	?	5.7	?
Solde public (% du PIB)	1.7	0.8	1.6 <sup>1</sup>	?	1.3 <sup>1</sup>	?

Source: STATEC (1995-2021: données observées ou estimées; 2022-2023: prévisions du STATEC)

<sup>1</sup> Source: Note de Conjoncture no. 1-2022

# Luxembourg: retour sur les prévisions d'inflation

	Prévisions				Scénarios techniques	
	2020	2021	2022	2023	Scénario "choc transitoire" <sup>1</sup>	Scénario "choc permanent" <sup>2</sup>
					2024	
					Variation annuelle, en %	
Inflation (IPCN)	0.8	2.5	6.2	2.8	2.5	8.4
Inflation sous-jacente	1.6	1.5	4.3	3.4	2.6	3.9
Produits pétroliers	-13.5	27.6	41.8	-4.0	1.9	59.0
Cote d'application	2.5	0.6	3.8	4.4	3.1	7.0
Cote d'application (Indice 100 au 1.1.1948)	834.76	839.98	871.7	909.9	938.1	973.8
Prix du Brent (USD/baril)	41.8	70.7	105.8	96.6	87.1	87.1
Taux de change USD/EUR	1.14	1.18	1.06	1.06	1.09	1.09
Dépassements prévus de la cote d'échéance	-	sept-21	mars-22 juin-22*	2023-T1	2024-T1	2023-T1 2023-T1 2023-T2

Source: STATEC (27.9.2022)

<sup>1</sup> Le premier scénario consiste à maintenir, en 2024, les prix de l'électricité et du gaz de 2023. Néanmoins pour le gaz, le prix à la consommation augmenterait de 16% au 1er janvier 2024, sous le seul effet de la fin de la prise en charge des frais de réseaux par l'Etat. Ce scénario technique pourrait refléter une situation où la flambée actuelle des marchés de l'énergie se révélerait comme transitoire.

<sup>2</sup> Le deuxième scénario technique consiste à appliquer à partir de 2024 les hausses de prix prévues pour l'hiver 2022-2023. Au 1er janvier 2024, après la fin du gel de prix décidé, le prix du gaz augmenterait ainsi de 166% (dont le retour des frais de réseau) et le prix de l'électricité de 46%. Ce scénario technique pourrait refléter une situation où les hausses observées sur les marchés de l'énergie seraient permanentes.

\* Paiement de la tranche indiciaire prévue au mois d'avril 2023, conformément à la loi du 29 juin 2022.

# Risques autour des prévisions d'inflation

## Risques à la baisse

- Récession dans la zone euro
- Normalisation des chaînes de valeur
- Appréciation future de l'euro

## Risques à la hausse

- **Hausse de la sous-jacente**
- Hausse du cours du Brent
- Pénurie de gaz

3



## Aspects structurels

# Mesures 2022 & 2023

	2022	2023	Total	% du total	Explications
	<i>Mio EUR</i>				
Subventions à payer	290	485	776	38	Surtout limitation des prix de l'énergie (dépenses en faveur des entreprises distributrices)
Prestations sociales	20	12	32	2	Diverses primes aux ménages
Transferts courants	14	7	21	1	Diverses primes aux ménages
Transferts en capital	278	130	408	20	Aides directes aux entreprises
<i>Total mesures sur les dépenses</i>	<i>602</i>	<i>634</i>	<i>1236</i>	<i>60</i>	
Impôts sur la production et les importations	0	318	318	16	Réduction de la TVA
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	330	165	495	24	Crédit d'impôt en faveur des ménages
<i>Total mesures sur les recettes</i>	<i>330</i>	<i>483</i>	<i>813</i>	<i>40</i>	
<b>Total général</b>	<b>932</b>	<b>1117</b>	<b>2049</b>	<b>100</b>	
<i>Idem, en % du PIB nominal</i>	<i>1.2</i>	<i>1.4</i>	<i>2.6</i>		

Source: Ministère des Finances

<sup>1</sup> Sans le régime d'aides sous forme de garanties du "Solidaritéitspak"

# Mesures 2022 & 2023: simulations du STATEC

- **Tripartite mars & Energiedesch (ménages)**
  - Crédit d'impôt
  - Prix carburants
  - Prestations espèces ménages
- **TVA & Limitation des prix de l'énergie**
- **Tripartites mars et septembre (entreprises)**
  - Couverture des coûts d'énergie élevés
  - Entreprises ETS (Système d'échange de quotas)
  - Aide à l'autoconsommation du photovoltaïque
- **Taxe CO2**
- **Analyse économique → à poursuivre**

# Mesures 2022 & 2023: simulations du STATEC

- **Les mesures auront un effet expansif limité en 2022 mais potentiellement fort en 2023**
  - 0.25 puis environ 1 point de %
- **Les mesures se financeront en partie d'elles-mêmes**
  - On peut estimer cet effet à 30% environ, soit 500-600 mio EUR
  - Effets multiplicateurs keynésiens
- **Incertitudes**
  - Comportements des ménages et des entreprises
  - Les mesures de stabilisation des prix sont difficiles – voire impossible – à évaluer en raison de l'incertitude sur les prix futurs



Questions?